

Paris, le 15 septembre 2017

Le Délégué académique à la formation

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de
circonscription et les Chefs d'établissement

Affaire suivie par :
Isabelle CORDIER
Isabelle.cordier@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 47 13

Frédéric PERRIN
frederic.perrin@ac-paris.fr
01 44 62 44 95

Objet : Modules d'initiative Nationale ASH - Année 2017-2018

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

 CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

 ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site Internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (Cappei), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Le public concerné est précisé pour chaque action. Les candidatures se font par voie hiérarchique à l'aide de la fiche de candidature téléchargeable sur le site académique, espace « Formation continue ».

Vous pouvez consulter la circulaire (Bulletin officiel n°27 du 24 août 2017, Circulaire n° 2017-140 du 10-8-2017, NOR [MENE1722013C](#)) sur le lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119091

Vous trouverez en pièce jointe (annexe 1) la liste et le descriptif des modules de formation d'initiative nationale que l'académie de Paris propose aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

Vous pouvez candidater à l'aide de la fiche de candidature en pièce jointe :

Annexe 2 : fiche de candidature pour les enseignants du 1^{er} degré

Annexe 3 : fiche de candidature pour les enseignants du 2nd degré

Seules seront examinées les candidatures aux modules réalisés dans les académies de Paris, Créteil ou Versailles.

Les fiches de candidature sont à renvoyer à la Dafor **pour le 25 septembre 2017** à :

dafor.premierdegre@ac-paris.fr pour les enseignants du 1er degré

ce.dafor@ac-paris.fr pour les enseignants du 2nd degré.



Jean-Marc COIGNAC